

Convention de création du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) ETUDES TOURISTIQUES

Entre

L'Université d'Angers, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : 40, rue de Rennes - BP 73532 - 49035 ANGERS Cedex 01

Représentée par monsieur Christian ROBLEDO en sa qualité de Président de l'Université d'Angers agissant au nom de l'Université et de sa composante l'UFR ESTHUA Tourisme et culture ainsi qu'au nom et pour le compte du programme régional collaboratif Angers TourismLab.

ci-après désigné <<l'Université d'Angers>>

Et :

Le Centre National de la Recherche Scientifique, Établissement Public National à Caractère Scientifique et Technologique (EPST) dont le siège social est : 3, rue Michel Ange - 75794 PARIS Cedex 16, n° SIREN 180089013, code APE 7219Z, représenté par son Président-Directeur Général, M. Antoine PETIT qui a délégué sa signature pour le présent contrat à Madame Gabrielle INGUSCIO, Déléguée Régionale Bretagne-Pays de la Loire, 1 rue André et Yvonne Meynier - CS26936 - 35069 RENNES Cedex

ci-après désigné << le CNRS >>

Et :

L'Université de Bordeaux- Montaigne, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : Domaine Universitaire, 19, esplanade des Antilles - 33607 PESSAC

Représentée par madame Hélène VELASCO-GRACIET en sa qualité de Présidente de l'Université Bordeaux- Montaigne

ci-après désignée « l'Université de Bordeaux- Montaigne »

Et :

L'Université de Bretagne Occidentale, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : 3, rue des Archives - CS 93837 - F29238 BREST Cedex 3

Représentée par monsieur Matthieu GALLOU en sa qualité de Président de l'Université de Bretagne Occidentale

ci-après désignée « l'UBO »

Et :

L'Université de Bretagne Sud, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : 27, rue Armand Guillemot - BP 92116 - 56321 LORIENT Cedex

Représentée par monsieur Jean PEETERS en sa qualité de Président de l'Université de Bretagne Sud

ci-après désignée « l'UBS »

Et :

L'Université de Caen-Normandie, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : Esplanade de la Paix - CS 14032 - 14032 CAEN Cedex 5

Représentée par monsieur Pierre DENISE en sa qualité de Président de l'Université Caen-Normandie

ci-après désignée « l'Université de Caen-Normandie »

Et :

L'Université de La Rochelle, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : 23, Avenue Albert Einstein - 17000 LA ROCHELLE
Représentée par monsieur Jean-Marc OGIER en sa qualité de Président de l'Université de La Rochelle

ci-après désignée « l'Université de La Rochelle »

Et :

L'Université du Mans, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est :
avenue Olivier Messiaen - 72085 LE MANS Cedex 9
Représentée par monsieur Rachid EL GUERJOUA en sa qualité de Président de L'Université du Mans

ci-après désigné « L'Université du Mans»

Et :

L'Université de Nantes, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : I,
quai de Tourville - BP 13522 - 44035 NANTES Cedex 1
Représentée par monsieur Olivier LABOUX en sa qualité de Président de l'Université de Nantes

ci-après désigné « l'Université de Nantes»

Et :

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP)
dont le siège social est : Avenue de l'Université - BP 576 - 64012 PAU Cedex
Représentée par monsieur Mohamed AMARA en sa qualité de Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

ci-après désignée « l'UPPA »

Et :

L'Université de Rennes 2, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est :
Place Recteur Henri le Moal - 35000 RENNES
Représentée par monsieur Olivier DAVID en sa qualité de Président de l'Université de Rennes 2

ci-après désigné « l'Université de Rennes 2 »

Et :

L'Université Catholique de l'Ouest, Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) dont le siège social
est : 3, place André-Leroy - 49008 ANGERS
Représentée par monsieur Dominique VERMERSCH en sa qualité de Recteur de l'Université Catholique de l'Ouest

ci-après désignée « l'UCO »

Et :

L'Ecole Supérieure d'Agricultures d'Angers Loire (Groupe ESA), Association loi 1901 dont le siège social est : 55, rue Rabelais - BP
30748 - 49007 ANGERS Cedex 01

Représentée par monsieur Pierre GANTIER en sa qualité de Président de l'ESA

ci-après désignée << l'ESA >>

Et :

L'École Supérieure de Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA), Association loi 1901 dont le siège social est : 1, rue Joseph Lakanal
- BP 40348 - 49003 ANGERS Cedex 01

Représentée par monsieur Jean CHARROIN en sa qualité de Directeur Général du Groupe ESSCA

ci-après désignée « l'ESSCA »

Et :

La Rochelle Business School – Excelia Group, Association loi 1901 dont le siège social est : 102, rue de Coureilles, Les Minimes - 17
024 LA ROCHELLE Cedex 1

Représentée par monsieur Stéphane COHAT en sa qualité de Président d'Excelia Group

ci-après désignée « La Rochelle Business School – Excelia Group »

Et :

L'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP Bordeaux), Etablissement Public à caractère
Administratif dont le siège social est : 740, Cours de la Libération - CS70109 - 33405 TALENCE

Représentée par madame Camille ZVENIGORODSKY en sa qualité de Directrice de l'ENSAP Bordeaux

ci-après désignée « l'ENSAP Bordeaux »

Et :

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSA Nantes), Etablissement Public à caractère Administratif dont le siège
social est : 6, Quai François Mitterrand 44200 NANTES

Représentée par monsieur Christian DAUTEL en sa qualité de Directeur de l'ENSA Nantes

ci-après désignée « l'ENSA Nantes »

Et :

L'Institut National supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST),
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 65, rue de Saint-Brieuc CS
84215 -35042 RENNES cedex

Représenté par monsieur Grégoire THOMAS en sa qualité de Directeur Général d'AGROCAMPUS OUEST

Ci-après dénommé « Agrocampus Ouest »

ces établissements agissant au nom et pour le compte des unités de recherche mentionnées en annexe 2

Préambule

Le tourisme en France, un secteur économique majeur avec une recherche encore trop peu développée

Le tourisme est une activité **majeure** au plan national avec un poids économique sectoriel représentant près de **7,9 % du PIB en 2015**, pour **1,27 millions de salariés**, au 31 décembre 2015. La France est le 1^{er} pays au monde en 2017 en termes d'accueil de touristes internationaux **avec 89 millions de visiteurs en France métropolitaine** (et le 3^{ème} en termes de recettes touristiques) avec un objectif fixé en 2016 par le Ministère des Affaires étrangères et du Développement International d'atteindre 100 millions de touristes étrangers en 2020.

Pourtant, le *Rapport du Conseil de promotion du tourisme* soulignait en 2015 que le lien n'était pas encore fait **« entre le dispositif français de formation aux métiers du tourisme et l'excellence française comme pays touristique »**. De fait, la situation des formations et de la recherche dans le champ du tourisme se caractérise en France par son éclatement et sa dispersion, comme l'indiquait le rapport Descamps qui constatait un **« véritable paradoxe entre le potentiel considérable de ce secteur en termes d'image et de revenus [...] et la réalité de la filière de formation et de recherche touristique »**. Les pays anglo-saxons dominent actuellement la formation et la recherche en tourisme : Etats-Unis, Canada, Angleterre et Australie en sont devenus les leaders, et des universités comme celle de Cornell (Etats-Unis) ou l'Institut Polytechnique de Hong-Kong sont aujourd'hui à la pointe de la formation et de la recherche, comptant chacune plus de 50 professeurs permanents spécialisés sur les problématiques du tourisme. La recherche appliquée en tourisme est quant à elle fortement développée en Suisse et au Canada. Ce **retard de la recherche française en tourisme** se caractérise concrètement par un nombre et un niveau de publications académiques inférieurs aux publications anglo-saxonnes. S'il existe des revues francophones – l'une est canadienne, *Téoros*, éditée par l'Université du Québec à Montréal, deux autres sont françaises, *Mondes du tourisme* et *ViaTourism*, elles demeurent peu nombreuses et leur portée reste à améliorer.

Un des facteurs explicatifs de cette situation est l'atomisation de la recherche en tourisme en France. En effet, en 2008, on dénombrait 41 universités françaises développant une activité de recherche en tourisme, dont 24 ne dépassant pas les 5 chercheurs. Les établissements les mieux positionnés se caractérisaient alors plutôt par une recherche éclatée entre différentes structures et/ou laboratoires et la mise en place de formations construites en lien avec des diplômes plus généralistes (géographie, économie, gestion etc.) rendant difficile la lisibilité de l'offre française en formation et en recherche touristiques.

Dans ce contexte d'éclatement et de retard avéré, **la structuration de la recherche en tourisme apparaît comme un levier fondamental** pour appréhender la complexité des transformations qui s'opèrent dans le secteur et contribuer à une compréhension fine du phénomène, facteur de différenciation essentiel pour la communauté académique comme pour les organisations touristiques. Ainsi, **sa structuration par le regroupement d'établissements et laboratoires en lien avec des entreprises et des destinations contribuera à accélérer la production académique et à la rendre plus visible au plan international.**

Le développement de la recherche en tourisme, un véritable enjeu pour le secteur

L'université d'Angers rassemble 35 enseignants-chercheurs sur l'objet thématique du Tourisme, principalement au sein de son UFR pluridisciplinaire ESTHUA Tourisme et Culture, créée en 1982 et accueillant plus de 3000 étudiants sur 4 campus dont 30% d'étudiants internationaux. Conscient de cet atout pour le secteur touristique, la Région des Pays de la Loire a décidé d'impulser un programme collaboratif appelé Angers TourismLab., ayant notamment pour objectif de travailler à la construction d'une fédération interrégionale de recherche en tourisme pour accélérer le développement de la recherche afin de mieux répondre aux enjeux et défis du secteur.

Dans ce cadre et au vu des ressources existantes, notamment sur la façade littorale atlantique française où l'existence de collaborations scientifiques parfois anciennes constitue un atout important, l'université d'Angers a proposé à 18 établissements (CNRS, universités, écoles de management, écoles d'architecture et écoles d'ingénieurs) de fédérer leur recherche en tourisme à travers la création d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) d'ambition nationale et de rayonnement international. Pour ce faire, un travail collectif a été engagé depuis 2015 entre des représentants des établissements concernés visant à un recensement précis des chercheurs impliqués dans la recherche en tourisme puis à la définition d'un projet scientifique collectif.

Cette démarche s'est appuyée en premier lieu sur le recensement des chercheurs dont les travaux s'inscrivent dans le champ des études touristiques. Il a mis en évidence l'importance de la thématique et a permis d'identifier 150 chercheurs ayant pour objet d'étude (principal ou non) le tourisme avec des niveaux d'implication différents (exclusif, majoritaire et accessoire). Il a montré également le caractère pluridisciplinaire de la recherche touristique sur ce territoire avec la présence d'enseignants-chercheurs issus pour la grande majorité d'entre eux de douze disciplines scientifiques (géographie, sociologie, sciences de gestion, histoire, économie, droit, sciences de l'information et de la communication, informatique, langues, architecture, sciences de l'environnement et STAPS).

18 établissements ont répondu favorablement à la proposition de l'université d'Angers de créer le GIS Etudes Touristiques à compter du 1^{er} janvier 2019. Ceux-ci sont : le CNRS, les universités d'Angers, de Bordeaux-Montaigne, de Bretagne Occidentale, de Bretagne Sud, de Caen - Normandie, de La Rochelle, du Mans, de Nantes, de Pau et des Pays de l'Adour et de Rennes 2, l'université Catholique de l'Ouest, l'ESA, l'ESSCA, La Rochelle Business School Excelia Group, l'ENSAP Bordeaux, l'ENSA Nantes et Agrocampus Ouest. 34 laboratoires seront impliqués dont 9 Unités Mixtes de Recherche du CNRS, 1 FRE avec le CNRS et 1 Usc avec l'INRA, répartis sur 4 régions françaises de la façade Atlantique et 10 lieux d'implantation allant de Caen à Pau, avec les effectifs d'enseignants-chercheurs suivants : Pays de la Loire (84), Nouvelle Aquitaine (38), Bretagne (20) et Normandie (9).

Le GIS Etudes Touristiques s'est donc élaboré à partir d'établissements et de laboratoires de l'Ouest de la France, mais il est une structure ouverte, susceptible d'évoluer dans sa configuration.

Article 1 – Objet, forme et composition du GIS

1.1 OBJET

Il est créé entre les Parties un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) intitulé : GIS Études Touristiques, ci-après désigné le GIS dont l'objet est de :

1. Fédérer et structurer les ressources académiques pluridisciplinaires autour de l'objet scientifique et thématique que constitue le tourisme
2. Dynamiser la production académique sur le tourisme par la mise en œuvre de programmes de recherche collaboratifs et pluridisciplinaires
3. Rendre visibles au plan international les travaux des chercheurs du GIS sur le tourisme
4. Contribuer à la réflexion, la décision et à la capacité d'anticipation des acteurs du monde socio-économique (entreprises, organismes et territoires) par l'apport de travaux de recherche sur le tourisme
5. Accroître le rayonnement international de la recherche française sur le tourisme
6. Soutenir et accompagner l'émergence de projets collectifs de recherche, en particulier durant les phases de démarrage précédant la réponse à des appels à projets nationaux ou internationaux

Pour cela, un **plan d'actions opérationnel** sera mis en œuvre à travers 6 actions majeures et à partir d'un **programme scientifique** articulé autour des axes ci-dessous (voir annexe 1).

Axe 1: Le tourisme comme clef de compréhension des permanences et des transformations sociétales et économiques

Cet axe interroge les modalités différenciées de pratiques touristiques, les logiques de permanence et de continuité ou, au contraire, de transformation et de recomposition des sociétés. Les mutations des territoires, de l'emploi, du management et des trajectoires professionnelles ainsi que l'évolution des régulations politiques du tourisme, du local à l'international, sont autant d'entrées thématiques permettant d'alimenter la réflexion sur le rôle du tourisme dans les logiques de reproduction/transformation des espaces et des sociétés. À travers ces différents questionnements, l'axe 1 permettra d'alimenter une réflexion théorique sur les liens entre tourisme et changements globaux (changement climatique, extension des mobilités, révolution numérique, changement politique, socio-économique ou managérial). Il s'agira notamment de mettre en évidence l'apport des études touristiques à la compréhension des phénomènes dits « d'émergence » ou de « transition », au centre de débats dans de nombreux champs disciplinaires.

Axe 2 : Penser le tourisme pour penser les inégalités, les injustices et les conflits

Il s'agit d'étudier la « répartition » différenciée des phénomènes touristiques, émetteurs et récepteurs, dans leurs continuités et leurs ruptures, en croisant les approches de nature sociologique, géographique, historique, économique, écologique, patrimoniale, juridique, gestionnaire. Les points d'entrée peuvent être les personnes et les groupes sociaux (partants et non partants), les entreprises (y compris dans les dimensions emploi et travail), les produits et les marchés, les hébergements, les modes de transport, les NTIC, les usages de l'espace, les territoires, les activités sportives ou culturelles, les temporalités, les paysages, etc. Dans la mesure où le tourisme constitue un prisme d'observation des dynamiques sociales, l'étude des fractures touristiques constitue également une entrée privilégiée pour l'analyse des clivages sociaux, des tensions socio-politiques, des concurrences comme des conflits dont le phénomène touristique peut être à la fois l'enjeu, le produit et le révélateur.

Axe 3 : Inventer et ré-inventer le tourisme

L'axe « Inventer & Ré-inventer le tourisme » propose de questionner les modèles, processus et outils par lesquels les entreprises du secteur et les collectivités territoriales peuvent imaginer et porter des offres compétitives tout en renouvelant radicalement les formes organisationnelles capables de les produire. Identifier ou construire les cadres d'analyse permettant de décrire et comprendre les logiques d'invention et d'innovation devient, comme dans d'autres domaines, une question centrale pour les entreprises et les collectivités publiques ainsi que, plus largement, pour l'ensemble des acteurs du tourisme. Dans ce cadre, l'axe 3 propose de soutenir des équipes pluridisciplinaires sur des travaux dont la contribution vise à l'enrichissement et l'ajustement des modèles permettant de comprendre l'invention, mais également, dans une logique plus applicative, sur la façon dont ces modèles peuvent être réappropriés par les acteurs en situation.

1.2 FORME

Le GIS ne peut en aucun cas constituer une autorité supérieure à celle des Parties. Il ne constitue pas une structure opérationnelle de recherche et n'a pas de personnalité morale.

1.3 COMPOSITION

1.3.1 Membres du G.I.S.

Le GIS est formé des parties à la présente convention.

D'autres parties peuvent adhérer au GIS. Leur adhésion est soumise à une décision à la majorité qualifiée des deux tiers des membres du Comité Directeur ci-après défini. Toute nouvelle adhésion fera l'objet d'un avenant à la présente convention signé entre le nouvel adhérent et l'Etablissement gestionnaire (l'Université d'Angers), tel que défini à l'article 3.2.2.

Les parties, par la signature de la présente convention, donnent mandat à l'Etablissement gestionnaire (l'Université d'Angers) pour la seule mission de signature dudit avenant, conformément à l'annexe 5 à la présente convention (modèle d'adhésion d'un nouvel établissement par avenant).

L'activité du GIS est assurée par les laboratoires de recherche ou les structures dont la liste est jointe en annexe n°2 à la présente convention, ci-après désignées les « Unités constitutives ». Cette dernière sera actualisée à chaque nouvelle adhésion et transmise annuellement aux parties par le Directeur en annexe au rapport d'activité.

1.3.2 Partenaires ponctuels

Des structures et/ou organismes publics ou privés, concernés ou intéressés par les questions traitées par le GIS, peuvent participer à des actions spécifiques qu'ils ont décidé de soutenir ou auxquelles ils auront décidé de participer. Les modalités de ce partenariat sont définies par des conventions particulières conclues avec ces organismes au nom du GIS par l'une des Parties, mandatée à cet effet par les autres Parties à la présente convention. Ces conventions sont conclues dans le respect des conditions fixées à l'article 3.1 alinéa 2.

Article 2 – Les instances du GIS

Les organes de fonctionnement du GIS sont les suivants :

- le Comité Directeur,
- le Conseil Scientifique,
- la Direction.

Toutes les fonctions sont désignées au masculin mais visent indifféremment une femme ou un homme.

2.1 COMITE DIRECTEUR

2.1.1 Composition

- Il est créé un Comité Directeur réunissant un représentant de chaque Partie, désigné par cette Partie selon ses règles propres.
- Le Comité Directeur est présidé par le Directeur du GIS, lequel est désigné conformément aux stipulations de l'article 2.3.1 de la présente convention.
- Le Président du Conseil scientifique assiste aux réunions du Comité Directeur avec voix consultative.
- Les fonctions des membres du Comité Directeur sont bénévoles.

2.1.2 Fonctionnement

- Le Comité Directeur se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Directeur du GIS qui peut également le réunir à la demande d'une des Parties.
- En plus des réunions formelles prévues à l'alinéa ci-dessus, le Directeur du GIS peut consulter les membres du Comité Directeur par tout moyen de télécommunication que celui-ci aura approuvé.
- Le Comité Directeur délibère à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents ou représentés, sous réserve des décisions décrites aux articles 1.3.1, 3.2, 3.3, 9.2 et 9.3.
- Des personnalités extérieures peuvent être invitées à la demande du Directeur du GIS ou de l'un des membres du Comité, selon l'ordre du jour, à participer à ses réunions en qualité d'experts avec voix consultative.
- L'ordre du jour de chaque réunion du Comité Directeur est établi par le Directeur du GIS après consultation des membres de la Direction et diffusé au minimum sept jours avant la date de la réunion.
- Le Directeur du GIS établit le compte rendu de chaque réunion et l'adresse à ses membres pour approbation avant diffusion.

2.1.3 Compétences

Le Comité Directeur a notamment pour fonctions de :

- Décider des orientations scientifiques, les projets de recherche, de réalisation d'opérations spécifiques, de propositions d'actions pour le GIS sur proposition du Conseil Scientifique et du Directeur du GIS,
- Discuter et approuver le programme annuel d'activité,
- Délibérer sur le budget prévisionnel et l'exécution du budget en fin d'exercice en conformité avec les articles 3.2 et 3.3 de la présente convention,
- Veiller à l'utilisation optimale des moyens du GIS,
- Approuver l'éventuelle adhésion de nouveaux membres au GIS, en conformité avec l'article 1.3.1 de la présente convention,
- Proposer des modifications à apporter à la présente convention, celles-ci étant constatées par des avenants,
- Désigner les membres du Conseil Scientifique,
- Examiner le rapport d'activité et l'avis du Conseil scientifique sur celui-ci.

2.2 CONSEIL SCIENTIFIQUE

2.2.1 Composition

Il est créé un Conseil Scientifique qui se compose de personnalités scientifiques reconnues dans les diverses disciplines et champs thématiques concernés par l'activité du GIS, membres ou non des Parties au GIS, désignées pour la durée de la présente convention par le Comité Directeur sur proposition du Directeur du GIS. Le nombre de membres ne peut être inférieur à 7 ni supérieur à 12. En cas de remplacement, les nouveaux membres sont désignés pour la durée du mandat restant à courir.

Le Conseil Scientifique sera composé d'un expert à minima pour chacune des 4 disciplines de la géographie, la sociologie, les sciences de gestion et l'économie, d'un expert pour les 8 autres disciplines mentionnées dans le préambule, d'un expert international et d'un représentant des acteurs socio-économiques.

Le Conseil élit en son sein, à la majorité simple, pour quatre ans, renouvelable une fois un Président chargé d'animer le conseil scientifique.

Le Directeur du GIS participe aux réunions du Conseil Scientifique avec voix consultative. Les fonctions de membre du Conseil Scientifique sont bénévoles.

2.2.2 Fonctionnement

Le Conseil Scientifique se réunit au moins 1 fois par an sur convocation de son Président ou du Directeur du GIS.

2.2.3 Compétences

- Le Conseil Scientifique est un organe consultatif garant de la pertinence et de la qualité scientifique des activités du GIS.
- Le Conseil peut faire des propositions d'actions, présenter des recommandations sur les orientations scientifiques, étudier les programmes de recherche, les contrats à entreprendre, les modalités de leur réalisation et examiner les résultats obtenus.
- Le Conseil étudie et donne son avis au Comité Directeur sur le rapport d'activité scientifique et financier élaboré par le GIS.

2.3 LA DIRECTION

2.3.1 Désignation

La Direction du GIS est désignée d'un commun accord par les Parties, pour la durée de la présente convention. Les mandats peuvent être renouvelés une fois. Les nominations figurent en annexe n°3 à la présente convention. La Direction est composée d'un Directeur, d'un directeur-adjoint et des 3 coordinateurs des axes du programme scientifique, nommés par les Parties et dont la nomination figure également en annexe n°3 à la présente convention. Le Directeur doit être habilité à diriger des recherches. En cas d'empêchement, les coordinateurs peuvent se faire représenter aux réunions de la Direction par un adjoint.

En cas de démission d'un membre de la Direction pendant la durée de la convention, celui-ci sera remplacé par décision unanime des membres de la Direction ce qui entrainera de facto l'actualisation de l'annexe 3. Ce dernier sera transmis aux parties par le Directeur en annexe au rapport d'activité annuel.

Les organismes de recherche nationaux, les ministères, les structures nationales intervenant dans le champ du tourisme, les collectivités territoriales et d'une façon générale toute structure intéressée par la recherche en tourisme et adhérentes au GIS pourront, à leur demande, être invitées à participer aux réunions de la Direction en tant que conseil sans bénéficier du droit de vote.

La Direction du GIS peut inviter des experts, en tant que conseil sans droit de vote, à ses réunions si elle le juge utile.

2.3.2 Compétences

Le Directeur du GIS assure la responsabilité de la mise en œuvre des décisions du Comité Directeur et de l'utilisation des moyens mis à disposition du GIS.

A cette fin, il :

- coordonne l'activité de recherche pour la mise en œuvre de l'objet de la présente convention ;
- prépare et présente au Comité Directeur, pour approbation, le budget prévisionnel du GIS ;
- propose au Comité Directeur la représentation du GIS au sein de toute instance nationale ou internationale ayant à traiter de questions relevant des domaines de compétence du GIS ;
- prend en charge l'organisation de manifestations, la diffusion d'informations, la mise en place des relations entre les Parties et avec les partenaires visés à l'article 1.3.2 ;
- rapporte au Comité Directeur l'avancement des travaux de recherche et les résultats obtenus au sein du GIS ;
- adresse aux Parties un rapport annuel d'activité ;
- informe les parties de la demande de retrait d'une des parties et de toute nouvelle adhésion ;
- rédige le rapport d'activité scientifique et financier, le présente au Conseil scientifique puis le transmet au Comité Directeur ;
- assure l'interface entre le Comité Directeur et le Conseil Scientifique ;
- est responsable des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur et du Conseil Scientifique ;
- prépare et présente le programme annuel d'activité au Comité Directeur.
- prépare et met en œuvre la feuille de route figurant en annexe

- peut déléguer tout ou partie de ses compétences aux membres composant la Direction.
 - Le Directeur-adjoint assiste le Directeur dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas d'empêchement.
 - Les 3 autres membres auront en charge la coordination des travaux de recherche de chacun des 3 axes du programme scientifique avec le concours d'un ou plusieurs adjoints désignés par le Directeur en concertation avec le coordinateur de l'axe scientifique.

Article 3 – Financement et gestion du GIS

3.1 FINANCEMENT

Les ressources du GIS sont constituées par des moyens en nature (personnels, locaux, équipement...) et des moyens financiers (cotisations des parties et contributions externes) tels que définis en annexe 4.

La cotisation annuelle sera à verser sur le compte de l'agent comptable de l'Université d'Angers, établissement gestionnaire par virement sur le compte ci-dessous à réception de la facture et en tout état de cause au plus tard le 31 mars de chaque année.

RIB Université d'Angers

Banque : Trésor Public – Domiciliation : TP Angers – Code banque : 10071 – Code guichet : 49000 – n°compte : 00001000184 – clé RIB : 73 – IBAN : FR76 1007 1490 0000 0010 0018 473 – BIC : TRPUFRP1

Des financements complémentaires peuvent être recherchés auprès de tiers. Les contrats ou conventions conclus à cet effet sont signés par l'établissement gestionnaire au nom et pour le compte des autres Parties impliquées. Tout contrat signé fera l'objet d'une information au Comité Directeur.

Toute adhésion ou retrait d'un établissement entraîne de facto l'actualisation de l'annexe 4 et le montant des cotisations appelées. Ce dernier sera transmis annuellement aux parties par le Directeur en annexe au rapport d'activité.

3.2 GESTION

3.1.1. Moyens propres mis en œuvre directement par les Parties

Chaque Partie gère directement les moyens propres, humains, matériels et financiers, qu'elle mobilise pour les besoins du GIS.

3.2.2 Moyens mis en commun

Les Parties mettent à disposition annuellement des moyens en commun pour des dépenses ou actions communes, pour la durée du GIS, sous réserve de l'exercice du droit de retrait prévu à l'article 9.1, et selon les modalités ci-après.

La gestion des moyens mis en commun par les Parties est confiée par celles-ci à l'Université d'Angers, désignée établissement gestionnaire.

L'établissement gestionnaire agit en ce domaine pour le compte du GIS dans les limites de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses approuvé par le Comité Directeur et s'engage à tenir la comptabilité correspondante. Il présente un rapport annuel de gestion devant le Comité Directeur.

Les ressources financières listées en annexe 4 à la présente convention, relevant d'adhésions et de subventions ne seront pas assujetties à la TVA.

3.3 DECISIONS BUDGETAIRES

Le budget prévisionnel et l'arrêté des comptes sont soumis à l'approbation unanime du Comité Directeur.

3.4 ADRESSE ADMINISTRATIVE

L'adresse administrative du GIS est : Université d'Angers - 40 rue de Rennes - BP 73532 49035 Angers Cedex 1. Toute correspondance est à adresser au Directeur du GIS.

Article 4 – Communication d'informations, confidentialité, publications

Chacune des Parties s'engage à transmettre aux autres Parties les informations nécessaires à l'exécution de la présente convention dans la mesure où elle peut le faire librement au regard des engagements contractés antérieurement avec des tiers.

Chacune des Parties s'interdit de diffuser ou de communiquer à des tiers des informations qui lui auront été désignées comme confidentielles par la Partie dont elles proviennent et dans ce cas s'engage à ce que ces informations désignées comme confidentielles :

- ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître et ne soient utilisées par ces derniers que pour l'exécution de l'objet de la présente convention ;
- ne soient ni divulguées, ni susceptibles de l'être, soit directement, soit indirectement aux tiers ou à toute personne autre que celles mentionnées à l'alinéa ci-dessus, sans le consentement préalable et écrit de la Partie propriétaire ;
- ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par la Partie de qui elles émanent et ce, de manière spécifique et par écrit.

Les obligations définies ci-dessus cessent de s'appliquer aux informations qui :

- sont dans le domaine public ou qui y tombent autrement que par le fait de la Partie destinataire de l'information ;
- sont déjà en la possession ou sont communiquées à la Partie destinataire par des tiers non tenus au secret.
- sont déjà connues de la Partie les recevant à la date d'entrée en vigueur de la Convention
- sont transmises en raison d'une loi ou d'une réglementation applicable obligeant l'une des Parties à les divulguer
- doivent être transmises à la demande d'une juridiction légalement compétente enjoignant à l'une des Parties de les divulguer. Dans ce cas, la Partie faisant l'objet d'une telle mesure devra en avertir, dans les plus brefs délais, la Partie à l'origine de la divulgation, de façon à ce que celle-ci puisse prendre toute mesure appropriée.

Il est expressément convenu que la divulgation par les Parties, entre elles, d'informations au titre de la présente convention, ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant, de manière expresse ou implicite, à la Partie qui les reçoit, un droit quelconque (au terme d'une licence ou par tout autre moyen) sur les matières, les interventions ou les découvertes auxquelles se rapportent ces Informations.

Les publications et communications des études accomplies dans le cadre de la présente convention font apparaître le nom du GIS et le lien avec les Parties.

Dans le cas d'un projet de recherche ayant bénéficié d'un soutien financier au dépôt de projet, la mention « a bénéficié d'un soutien préalable du GIS « Etudes Touristiques » devra apparaître dans toutes les communications sur le projet.

Pendant la durée du GIS et les deux ans qui suivent, chaque Partie s'engage à soumettre ses éventuels projets de diffusion pour les publications issues des travaux du GIS à l'accord de la Direction. Si la Partie qui soumet ne reçoit pas une réponse dans les trente (30) jours après la réception du projet de publication ou de présentation, elle peut procéder à sa publication ou présentation.

Au cas où une invention potentiellement brevetable serait identifiée dans un manuscrit pour publication ou présentation, les Parties conviennent que la publication de ce manuscrit peut être retardée afin de permettre le dépôt approprié de brevet sur cette invention pendant un délai ne pouvant pas excéder dix-huit (18) mois à partir de la date où la publication du manuscrit est soumise pour avis. Durant ce délai, un dépôt de brevet est préparé ou la décision de ne pas déposer un tel brevet est prise.

Les dispositions du présent article ne peuvent faire obstacle à l'obligation qui incombe aux chercheurs impliqués d'établir leur rapport annuel d'activité pour la Partie dont ils relèvent, cette communication à usage interne ne constituant pas une divulgation au sens des lois sur la propriété industrielle.

Article 5 – Propriété, protection et exploitation des résultats

On entend par " Résultats issus du GIS ", toutes les connaissances issues de travaux du GIS et susceptibles ou non d'être protégées au titre de la propriété intellectuelle, y compris les bases de données, les logiciels, ainsi que le savoir-faire.

5.1 CONNAISSANCES NON ISSUES DU GIS

Chacune des Parties conserve la propriété exclusive des résultats des travaux, brevetés ou non, du savoir-faire, des connaissances et des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle lui appartenant, développés ou acquis antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente convention ou indépendamment de celle-ci.

Sous réserve des droits des tiers, chacune des Parties dispose d'un droit d'usage non exclusif, non transférable sur les résultats, brevetés ou non, savoir-faire et connaissances visés au précédent alinéa et nécessaires à l'accomplissement de l'objet du GIS.

5.2 RESULTATS ISSUS DU GIS

521 Propriété intellectuelle :

Les Résultats issus du GIS sont réputés être la copropriété des Parties ayant participé à leur obtention à proportion de leurs moyens intellectuels, financiers et matériels. Les éventuelles demandes de brevets sont déposées aux noms conjoints des Parties copropriétaires.

Dans ce cas, un règlement de copropriété est établi entre les Parties copropriétaire, en matière de protection et d'exploitation de ces résultats d'une part, de répartition des redevances d'autre part. Ce règlement définit en particulier les quotes-parts de copropriété des résultats et des retours financiers correspondants en cas d'exploitation et désigne l'une des Parties pour assurer la maîtrise d'œuvre de la gestion des droits de propriété et des contrats d'exploitation, pour le compte commun en qualité de mandataire unique au sens du décret n° 2014-1518.

Les Parties propriétaires de Résultats issus du GIS s'engagent à les mettre à la disposition des autres Parties, qui peuvent les utiliser librement pour leurs besoins de recherche et d'enseignement sous réserve du respect des dispositions de l'article 4, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

522 Propriété littéraire et artistique :

Conformément à l'article L111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, les auteurs des Résultats protégés par la propriété littéraire et artistique salariés des Etablissements Publics, qui disposent d'une autonomie leur permettant de divulguer leurs œuvres sans contrôle préalable de leur hiérarchie, sont seuls titulaires des droits d'auteurs, et notamment des Droits Patrimoniaux (droit d'exploitation, droit de reproduction, droit de représentation, droit d'adaptation ; articles 122-3 et suivants du code de la Propriété Intellectuelle).

Si l'une des Parties souhaite exploiter les Résultats dont les salariés sont les auteurs ou co-auteurs, une convention de cession des Droits Patrimoniaux devra préalablement être conclue de bonne foi, avec les auteurs concernés pour permettre ladite exploitation. Cette convention devra notamment préciser, conformément à la législation en vigueur, la nature, l'étendue, la destination, la durée et le domaine d'exploitation des droits cédés, et le cas échéant les conditions financières de la cession.

Article 6- Responsabilité et assurances

Chacune des Parties conserve la propriété des matériels et équipements mis à la disposition de(s) l'autre(s) Partie(s) dans le cadre de la présente convention.

Chacune des Parties supporte la charge des dommages subis à l'occasion de l'exécution de la convention par les matériels et équipements dont elle est propriétaire, sauf faute lourde ou intentionnelle de(s) l'autre(s) Parties(s).

Chacune des Parties est responsable suivant les règles de droit commun des dommages qu'elle cause aux tiers à l'occasion de l'exécution de la convention.

Chacune des Parties s'engage à maintenir ou à souscrire si besoin, les assurances nécessaires pour garantir les éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution de la Convention.

Article 7 – Evaluation

Tous les ans, le GIS présente un rapport d'activité scientifique et financier. Ce rapport, rédigé par le Directeur du GIS, est présenté au Conseil Scientifique du GIS pour information et avis, et transmis au Comité Directeur. Lors de la réunion du Comité Directeur suivant l'envoi du rapport, le Comité examine l'avis du Conseil Scientifique.

L'activité du GIS est évaluée régulièrement par les instances compétentes des Parties, selon les règles respectivement en vigueur dans ces organismes.

Article 8 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} Janvier 2019. Elle peut être renouvelée pour des périodes de même durée par voie d'avenant à la présente convention.

Nonobstant l'échéance ou la fin anticipée de la présente convention, les dispositions des articles 4 et 5 resteront en vigueur.

Article 9 – Retrait, exclusion, fin anticipée, litiges

9.1 RETRAIT

Une Partie peut se retirer du GIS à la fin de chaque exercice, avec un préavis de six mois dûment notifié au Directeur du GIS par lettre recommandée avec avis de réception. L'exercice de cette faculté de retrait par une Partie ne la dispense pas de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet dudit retrait. Nonobstant ce retrait, les dispositions des articles 4 et 5 resteront en vigueur.

Tout retrait d'un établissement entraîne de facto l'actualisation des annexes 2 et 4. Ces derniers seront transmis annuellement aux parties par le Directeur en annexe au rapport d'activité.

9.2 EXCLUSION

Le Comité Directeur peut prononcer l'exclusion d'une des Parties en cas de manquement à l'une quelconque de ses obligations après un préavis d'un mois notifié à cette Partie par lettre recommandée avec avis de réception précisant le motif d'exclusion. L'exclusion doit être votée à l'unanimité des membres présents ou représentés, la Partie concernée étant préalablement entendue et ne prenant pas part au vote.

Nonobstant l'exclusion, les dispositions des articles 4 et 5 resteront en vigueur.

Tout retrait d'un établissement entraîne de facto l'actualisation des annexes 2 et 4. Ces derniers seront transmis annuellement aux parties par le Directeur en annexe au rapport d'activité.

9.3 FIN ANTICIPEE

Il peut être mis fin à la présente convention de plein droit par l'arrivée du terme de sa durée contractuelle. Sa fin anticipée peut aussi être décidée à l'unanimité des membres du Comité Directeur convoqués sur un ordre du jour précisant que la fin anticipée est demandée.

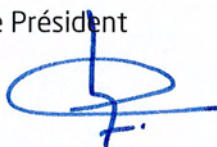
9.4 LITIGES

Pour toute difficulté susceptible de naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention, les Parties s'efforcent de régler leur différend à l'amiable. Si ce différend notifié par mise en demeure avec accusé de réception, subsiste plus de 6 mois, il sera porté devant les juridictions compétentes de droit français.

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour l'Université d'Angers

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal line at the bottom.

Christian ROBLEDO

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour le CNRS

La Déléguée Régionale Bretagne Pays de Loire

Gabrielle INGUSCIO



Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour l'Université de Bordeaux - Montaigne

La Présidente



The image shows a handwritten signature in purple ink, which appears to be 'Hélène Velaso-Graciet'. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE' at the top and 'PRÉSIDENCE' at the bottom, with a stylized logo in the center.

Hélène VELASO-GRACIET

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour l'Université Bretagne Occidentale

Le Président



Matthieu GALLOU

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour l'Université Bretagne Sud

Le Président



Jean PEETERS

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour l'Université de Caen - Normandie

Le Président


A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'PD' followed by a long horizontal stroke extending to the right. The signature is positioned above a small, faint rectangular stamp.

Pierre DENISE

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour l'Université de La Rochelle

Le Président



Jean-Marc OGIER



Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour L'Université du Mans

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke.

Rachid EL GUERJOUA

L. Bourquin
VP Recherche.

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour l'Université de Nantes

Le Président

Olivier LABOUX



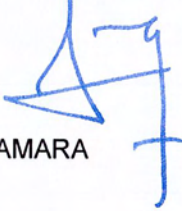
Pour le Président et par délégation
La Première Vice-Présidente

Carine BERNAULT

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Le Président



Mohamed AMARA



Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour l'Université Rennes 2

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Olivier DAVID

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour l'Université Catholique de l'Ouest

Le Recteur P.O Catherine Nouveysac

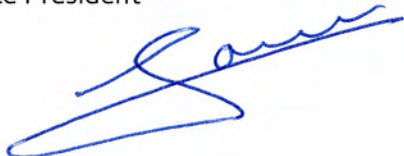


Dominique VERMERSCH

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour l'École Supérieure d'Agricultures d'Angers Loire (Groupe ESA)

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gantier', with a large, sweeping underline that loops back under the first part of the name.

Pierre GANTIER

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour l'École Supérieure de Sciences Commerciales d'Angers

Le Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charroin', written in a cursive style.

Jean CHARROIN

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour La Rochelle Business School - Excelia Group

Le Président



Stéphane COHAT



Pour l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux

La Directrice



Camille ZVENIGORODSKY

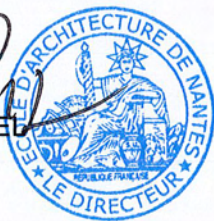
Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes

Le Directeur

Christian DAUTEL



Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2019, en 18 exemplaires originaux.

Pour Agrocampus Ouest

Le Directeur Général


Grégoire THOMAS

ANNEXE 1

PROJET SCIENTIFIQUE ET FEUILLE DE ROUTE (2019-2022)

Préambule

Le tourisme est un objet de recherche qui s'est construit au fil des décennies depuis 1970 dont la légitimité est désormais acquise. L'ensemble des réflexions menées montre la constitution de deux approches contradictoires ; certaines le parant d'un certain nombre de vertus ; d'autres le dénigrant à l'envi. Aujourd'hui il convient de confronter les points de vue et de faire toute la lumière scientifique sur un phénomène global et mondial qui interpelle un nombre toujours croissant d'espaces, de cultures et d'agents sociaux.

Toutefois, bien qu'étant un secteur économique majeur au plan national avec plus de 7,9 % du PIB, 1,3 million de salariés et 89 millions de visiteurs étrangers ce qui en fait la 1^{ère} destination mondiale, **la France ne dispose pas sur son sol d'un centre de recherche de dimension mondiale**. La recherche est atomisée sur le territoire national avec des centres de recherche dont la taille dépasse rarement une vingtaine d'enseignants-chercheurs. Il s'agit donc par la fédération des ressources académiques de faire émerger un pôle de recherche en tourisme de rang international qui permettra aux chercheurs d'être mieux reconnus dans leurs laboratoires.

Par ailleurs, se pose la question de la place des recherches en tourisme tant au sein des sciences sociales que du mode de production de connaissances sur un objet situé à la croisée des champs disciplinaires. Construire aujourd'hui un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) sur les études touristiques permet de poser et de relever un défi scientifique par le croisement fécond et l'interaction nouvelle des questionnements, des concepts théoriques et des méthodes mobilisées ainsi que par la production de matériaux empiriques. C'est un lieu de débats et de rencontres pour les différentes sciences, un lieu de production scientifique inédite et un lieu qui apportera aux chercheurs du collectif une meilleure visibilité au plan national.

Participer au GIS Etudes Touristiques, c'est reconnaître le tourisme comme une pratique sociale et une activité économique majeure. Celle-ci est réalisée dans le cadre d'un espace-temps du hors-quotidien qui participe de la récréation de l'individu, c'est-à-dire la reconstitution du corps et de l'esprit. Faire du tourisme, c'est réaliser un projet qui prend forme à travers des pratiques de repos et/ou de découverte et/ou de jeu et/ou de shopping et/ou de sociabilité. La présence du touriste transforme les lieux d'accueil. En retour, le touriste est lui-même transformé par l'expérience recherchée et vécue, faite d'une confrontation à l'altérité et d'un différentiel varié passant de l'ordinaire et du familier à un très fort exotisme. Définition-socle, cette approche devra aussi être questionnée et amendée dans un monde changeant.

Participer au GIS Études Touristiques, c'est considérer que cette définition pose la thématique du vocabulaire du tourisme selon les disciplines et les langues, préoccupation qui devra rester permanente afin de forger des notions et des concepts communs comme des modèles explicatifs adaptés.

Participer au GIS Études Touristiques, c'est ne pas limiter la réflexion au seul champ touristique, mais nourrir des passerelles avec les travaux portant sur les loisirs, les pratiques culturelles et sportives, mais aussi les différentes mobilités comme les voyages d'affaires, les pèlerinages, les migrations. Il s'agit donc de dialoguer entre les cultures et les communautés scientifiques.

Participer au GIS Études Touristiques, c'est affirmer que le tourisme est un phénomène social global qui mobilise toutes les facettes des sciences humaines et sociales et toutes les sciences ayant le tourisme pour objet, pour permettre une intelligence qui rend compte de la complexité de ce phénomène. Cette posture a trois conséquences en termes de programmation scientifique.

- Le tourisme peut être abordé comme un fait en soi et pour soi qui permet de comprendre toute une série de processus. Il est intéressant et primordial d'interroger la manière dont le phénomène s'est forgé et a évolué. Aussi, une approche globale du tourisme sur le temps long est un fondement à la réflexion. Elle constitue un aspect essentiel de la construction d'une approche des tourisms permettant de mieux saisir leur actualité.

- Le tourisme constitue une entrée privilégiée pour comprendre l'habiter contemporain et l'évolution du rapport à l'espace induit par la mobilité croissante résultant à la fois d'une marge de manœuvre temporelle plus importante et d'une réduction réelle mais relative des distances.
- Le tourisme apparaît comme un moyen pour analyser le monde tel qu'il se donne à observer aujourd'hui, sans limite d'échelle ou de sujet. Car tout n'est pas « tourisme » mais peut le devenir.

Le tourisme sera appréhendé comme un «objet social total» susceptible d'alimenter toutes les productions scientifiques.

Participer au GIS Études Touristiques, c'est interroger les concepts mais également encourager l'invention de nouveaux cadres théoriques afin de mieux cerner les processus à l'œuvre ; c'est affirmer qu'il est nécessaire de réfléchir encore et toujours aux fondements du tourisme. Dans cette perspective, les travaux du GIS s'articuleront autour d'une série de questionnements inscrits dans les trois axes de recherche définis par le programme scientifique quadriennal 2019-2022.

Selon cette logique, l'axe 1 repose sur l'analyse des phénomènes de permanence et/ou de transformations sociétales auxquels participe le tourisme, privilégiant une lecture historique et processuelle des sociétés touristiques. L'axe 2 est quant à lui consacré aux « fractures touristiques » et porte sur les différenciations et les inégalités sociales et territoriales qui contribuent à structurer le phénomène touristique aux différentes échelles. Enfin, l'axe 3 pose la question de l'innovation dans le domaine du tourisme et interroge la manière dont les acteurs publics ou privés s'adaptent aux évolutions récentes du secteur en développant de nouvelles offres et/ou de nouveaux modèles organisationnels.

Axe 1: Le tourisme comme clef de compréhension des permanences et des transformations sociétales et économiques

L'axe 1 ambitionne de questionner, à l'aune de l'analyse des phénomènes touristiques, les permanences d'une part et les mutations ou transformations d'autre part, que ces dernières soient sociales, économiques, environnementales et/ou spatiales. Partant du principe que la compréhension des phénomènes contemporains ne peut faire l'économie d'une interprétation des faits convoquant une dimension historique, les permanences et transformations précitées ne sont donc pas étudiées de manière autonome mais s'appréhendent bien dans une perspective diachronique, autrement dit en termes de processus.

- **Les modalités différenciées de pratiques touristiques** : il s'agit ici de questionner les modes d'engagement des individus dans les pratiques touristiques au sens large, ainsi que leur évolution. Les objets de recherche questionnés ici s'envisagent aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale (engageant son corolaire en termes de comparaison internationale) aussi bien sur le temps court que sur le temps long (transmission entre générations par exemple). La prise en compte des objets médiateurs et des expériences touristiques et la caractérisation des apprentissages et des socialisations, éminemment plurielles et variées, sont des déterminants qu'il convient ici d'analyser dans l'étude de la constitution des goûts en matière de tourisme. Décrire et interpréter les usages individuels et collectifs du tourisme nécessite de croiser les propriétés sociales des touristes, leurs trajectoires et leurs expériences touristiques d'une part avec les caractéristiques historiques, culturelles, géographiques et sociales des contextes d'autre part dans lesquels s'inscrivent et se produisent leurs actions.

- **les permanences et les transformations des lieux, paysages et espaces touristiques** : à partir d'une géographie et d'une histoire sociale du tourisme (balnéaire, de montagne, etc.) l'objectif consiste à dépasser le point de vue généralement adopté par l'histoire du tourisme sur les effets de l'intrusion des touristes (« baigneurs », skieurs, excursionnistes, contemplateurs, etc.) au sein des espaces destinés progressivement au tourisme (XIX^{ème} siècle, début XX^{ème}). Il s'agit bien plus ici de se concentrer sur les transformations internes aux populations antérieures et synchrones de l'arrivée des touristes qui ont rendu possible, avant l'engagement – plus ou moins dynamique – des collectivités territoriales, la légitimation progressive de la demande touristique, alors que le marché foncier et l'emploi restaient pourtant prioritairement définis par l'économie agricole. Cette thématique consiste à considérer l'encodage des collectivités territoriales dans leur processus respectifs de « mise en tourisme » (par exemple les *communes* côtières en « stations balnéaires », les villages alpins et « stations de ski », etc.) comme signes de changements au sein des *communes* classiquement paysannes.

Plus proche historiquement, l'étude longitudinale des transformations et des permanences des espaces touristiques, des paysages et des environnements, à différentes périodes identifiées, constitue également une thématique d'importance, que ce soit en France ou à partir de cas empiriques étrangers.

- **les mutations de l'emploi, du management et des trajectoires professionnelles** : la professionnalisation progressive (à différentes périodes et en différents lieux) du secteur du tourisme au sens large implique d'analyser les spécialisations des tâches en termes d'occupation professionnelle. Également, l'internationalisation du phénomène touristique, l'impact des nouvelles technologies (avec Internet entre autres), les mobilités professionnelles et géographiques des individus, les spécialisations des formations (en particulier universitaires) – sans que ce listing soit évidemment exclusif – sont autant d'angles à privilégier. L'étude et l'interprétation du travail dans le secteur du tourisme implique d'analyser la qualité de l'emploi (contrat, saisonnalité, rémunération...), mais aussi les conditions et opportunités de l'entrepreneuriat (en Europe et dans le Monde), ainsi que leur évolution.

- **les réglementations politiques du tourisme, du local à l'international** : Les degrés d'implications des politiques à l'égard du tourisme peuvent être envisagés à l'échelle locale à travers l'analyse des processus d'identification territoriale (stratégies et marketing territorial), de contrôle des transformations du foncier ou encore des offres touristiques à l'égard des différentes clientèles. Les investissements politiques peuvent également s'appréhender à des échelles spatiales plus larges dans le cadre de politiques régionales (liées, en France au développement économique des territoires principalement), nationales (labellisations, lois/décrets, plans divers, incitations ou contrôles des mobilités, etc.) ou internationales (action des grands bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale ou la Banque Interaméricaine de Développement, rôle d'organismes comme l'OMT, l'UNESCO, l'UE, le GIEC ou le WWF). Les analyses comparées (spatialement et/ou historiquement) seront privilégiées. L'entrée par le politique permet ici d'appréhender les nombreux phénomènes que l'étude du tourisme donne à lire, à l'instar des processus de décentralisation – plus ou moins aboutis – observés dans de nombreux contextes nationaux, ou encore l'émergence de nouveaux registres d'action et de nouveaux discours en lien avec le patrimoine ou l'environnement, dont il s'agit de penser les usages politiques. De manière plus générale, il s'agit également d'envisager le fait touristique comme une arène dans laquelle s'exercent des rapports de force politiques évoluant dans l'espace et dans temps.

À travers ces différents questionnements, l'axe 1 permettra d'alimenter une réflexion théorique sur les liens entre tourisme et changement social et, ainsi, de mettre en évidence l'apport des études touristiques à la compréhension des phénomènes dits « d'émergence » ou de « transition », au centre de débats dans de nombreux champs disciplinaires.

Axe 2 : Penser le tourisme pour penser les inégalités, les injustices et les conflits

Dans les médias grand public et professionnels, le discours ambiant autour du tourisme est souvent homogénéisateur. En se fondant sur des tendances, parfois massives, parfois simplement émergentes, la tentation de la généralisation, et même de l'universalisation, est courante. Or les évolutions, transformations, mutations du monde touristique masquent des différences persistantes, voire accentuent les écarts ou en créent de nouveaux. Ces « fractures »¹ peuvent être considérées comme des effets transitoires en attente de phénomènes de rattrapage, mais aussi comme des marqueurs forts de génération, de mobilité, de distinction sociale ou culturelle, d'inégalités d'accès économique ou physique, de mobilisation des territoires, de pouvoir oligopolistique d'entreprises multinationales, de durabilité, etc.

Afin d'illustrer (très ponctuellement) cette thématique, trois faits stylisés concernant les fractures quantitatives de mobilité touristique peuvent être évoqués :

- Au plan mondial, l'OMT met en avant le chiffre d'1,2 milliard d'arrivées touristiques. Mais le nombre annuel de personnes effectuant ces voyages serait de l'ordre de 300 à 400 millions, soit 1 habitant de la planète sur 20. En 2000, l'OMT avait également évalué le nombre de pratiquants du tourisme interne autour d'un milliard de personnes, pour une population potentielle de 4 milliards de bénéficiaires de congés payés sur le globe selon l'OIT. Rappelons également qu'aux États-Unis aucune loi n'impose les congés payés (seul pays de l'OCDE dans ce cas), ce qui fait qu'environ un quart des Américains travaille « toute l'année ».

- Par ailleurs, « l'extraversion touristique » est très diverse, y compris pour des pays à niveau de revenu relativement comparable. Selon Eurostat (2014), si 30% des habitants de l'Union européenne effectuent au moins un voyage à l'étranger dans l'année, cette proportion se situe au-dessus de 50% chez les Allemands, autour de 40% chez les Britanniques, mais est de 25% pour les Français, de 15% pour les Italiens et de 12% chez les Espagnols. De plus les pratiques de voyages à l'étranger sont très discriminantes entre catégories sociales. En France, selon la Direction du Tourisme (2005), les cadres supérieurs et professions libérales effectuaient 22% des séjours à l'étranger alors qu'ils ne représentaient que 7% de la population.

¹L'expression fracture touristique apparaît en 2012 dans les discours de Sylvia Pinel, la Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme. Elle est employée afin de souligner la progression du nombre de non-partants et d'impulser une réflexion sur un renouvellement des politiques sociales des vacances. Cette réflexion est conduite par Claudie Buisson, qui remet à la Ministre en décembre 2013, un rapport intitulé « *Lutter contre la fracture touristique* ».

- Près de quatre Français sur 10 ne partent en vacances (SDT, 2015). Et cela n'est compensé ni par des courts séjours, ni par des pratiques de loisirs plus intenses tout au long de l'année (UNAF, 2016). Le premier facteur de non-départ est bien évidemment le revenu. Mais à revenu identique, une femme part plus en vacances qu'un homme, une personne de 60 ans davantage qu'un jeune de moins de 25 ans, un cadre plus qu'un indépendant, un habitant de la région parisienne plus qu'un habitant d'une commune rurale (CREDOC, 2014).

Fondamentalement, il s'agit donc d'étudier la « répartition » différenciée des phénomènes touristiques, dans leurs continuités et leurs ruptures, en croisant les approches de nature sociologique, géographique, historique, économique, écologique, patrimoniale, juridique, gestionnaire. Les points d'entrée peuvent être les personnes (partants et non partants), les entreprises (y compris dans les dimensions emploi et travail), les produits et les marchés, les hébergements, les modes de transport, les NTIC, les usages de l'espace, les territoires récepteurs, les activités sportives ou culturelles, les temporalités, etc.

Enfin, dans la mesure où le tourisme peut être envisagé comme un prisme d'observation des dynamiques sociales, l'étude des fractures touristiques constitue également une entrée privilégiée pour l'analyse des clivages sociaux, des tensions socio-politiques, des concurrences comme des conflits dont le phénomène touristique peut être à la fois l'enjeu, le produit et le révélateur. De l'étude des tensions foncières accompagnant les processus de mise en tourisme à celle des controverses liées à l'implantation d'acteurs comme l'entreprise AirBnB dans de nombreux espaces urbains - sans oublier les luttes liées à la question du travail - l'étude des contradictions qui agitent le champ du tourisme fait donc partie intégrante du projet scientifique du GIS.

Axe 3 : Inventer et ré-inventer le tourisme

Comme dans de nombreux secteurs, les entreprises du tourisme sont aujourd'hui questionnées radicalement sur le cœur de leur activité. La diminution du nombre d'agences de voyage liée à l'émergence de l'internet, les difficultés de l'industrie hôtelière face à l'émergence de nouveaux acteurs et usages, illustrent s'il en était besoin la nécessité d'inventer ou de réinventer les modèles d'affaires, la valeur produite pour le client et les outils de l'interaction avec celui-ci, le positionnement stratégique au sein de nouveaux écosystèmes et de marchés devenus internationaux. L'axe « Inventer & Ré-inventer le tourisme » propose de questionner les modèles, processus et outils par lesquels les entreprises du secteur peuvent imaginer et porter des offres compétitives tout en renouvelant radicalement les formes organisationnelles capables de les produire.

Identifier ou construire les cadres d'analyse permettant de décrire et comprendre les logiques et les processus d'invention devient, comme dans d'autres domaines, une question centrale tant pour les entreprises que les collectivités publiques. Parallèlement, la recherche propose de nouveaux modèles et des champs d'investigation renouvelés (Open Innovation, Sociogenèse des Politiques Touristiques Théorie de l'Effectuation, Ecosystèmes, Sociologie de la traduction, Développement Durable, changement climatique, greenwashing, Economie Participative, Design d'Expérience, Marketing Relationnel, Co-creation, ...) dont l'étude présente, pour les acteurs privés et publics, autant de clés de compréhension et d'opportunités de développement ou de redéploiement des activités. Dans un contexte de mondialisation et de changements globaux, les sociétés s'engagent en effet de plus en plus dans un développement durable. Le tourisme, souvent stigmatisé comme activité humaine impactant les territoires (environnement et sociétés), est pourtant souvent une voie de développement économique importante. Un des enjeux de la recherche contemporaine est donc de proposer une lecture scientifique et dynamique des interactions entre tourisme, environnement et sociétés, pour comprendre les relations entre développement touristique et durabilité des territoires (représentations de la qualité environnementale des lieux touristiques et des acteurs du système touristique, instrumentalisation de l'environnement dans les discours et les politiques, politique de « greenwashing » des entreprises et des collectivités territoriales, rôle du tourisme dans l'amélioration ou la détérioration de la qualité de vie des sociétés locales, etc.).

Autour de ces différents enjeux, l'axe 3 identifie d'ores et déjà un certain nombre de pistes de travail :

Les travaux sur le marketing des services ont montré le rôle central de l'expérience dans la création de valeur pour le client. Bien plus que la définition d'un processus (le touriste se déplace d'un point A à B à travers un ensemble d'étapes), la valeur résulte de l'expérience vécue par celui-ci. Dès lors, l'invention d'une nouvelle offre repose sur la compréhension de l'ensemble des dimensions de l'expérience et par la mise en œuvre de méthodes et d'outils qui vont permettre d'élaborer un design cohérent et attractif. L'adaptation de ces outils aux particularités du secteur et à la diversité des entreprises constitue un apport potentiel, tant du côté des entreprises que de celui de la recherche.

Les travaux portant sur la sociogenèse des politiques touristiques, analysant la façon dont les pouvoirs publics et/ou les acteurs privés peuvent faire émerger un lieu en tant que destination touristique, permettront de mieux comprendre les logiques d'innovation dans ce domaine. L'invention des destinations suppose en effet d'articuler les intérêts locaux, l'action des acteurs publics et privés, les besoins et attentes de clients potentiels, l'économie des projets tout en intégrant les trajectoires sociales et historiques attachées aux lieux. À ce titre, les travaux de la sociologie politique pourront être mobilisés ainsi que les apports plus spécifiques de la sociologie de la traduction ou de la littérature pour questionner, notamment, l'élaboration de nouvelles grammaires narratives en lien avec des formes de mise en tourisme.

La théorie de l'effectuation montre comment une bonne identification des étapes de la création d'entreprise et la gestion de celles-ci peuvent conduire à améliorer les chances de réussite. Dès lors qu'il s'agit de stimuler le renouvellement de l'offre, la mise en place de logiques d'entrepreneuriat voire d'intrapreneuriat doit s'appuyer sur l'adaptation des modèles d'effectuation à un secteur spécifique.

Les approches de l'Open Innovation montrent comment les acteurs de l'innovation peuvent bénéficier d'une coopération accrue dans le développement de nouvelles offres. Cette logique, qui s'avère pertinente dans le monde de la production marquée par des investissements de R&D importants, mérite d'être adaptée au cas des entreprises de service, en majorité présentes dans le monde du tourisme. Cet effort de recherche doit permettre l'émergence d'inflexions du cadre théorique tout autant qu'à une transformation des processus d'innovations portés par les entreprises.

Les logiques relationnelles, soutenues par l'adoption massive des outils issus de l'internet, transforment les attributs de l'offre proposée par l'entreprise et permettent de construire de nouveaux modèles d'affaire. Les interactions entre les clients comme élément de l'expérience vécue, une recomposition de l'intermédiation client/entreprise, le client comme co-créateur et producteur de l'offre permettent d'imaginer de nouveaux services tout autant que des positionnements stratégiques décalés.

Pour contribuer à ces nombreuses pistes de réflexion, l'axe 3 propose de soutenir des équipes pluridisciplinaires sur des travaux dont la contribution vise à l'enrichissement et l'ajustement des modèles permettant de comprendre l'invention, mais également, dans une logique plus applicative, sur la façon dont ces modèles peuvent être réappropriés par les acteurs en situation.

Feuille de route

La feuille de route du GIS est construite à partir de l'ambition, des objectifs et du plan d'actions ci-dessous :

Ambition : Faire émerger un centre de recherche sur le tourisme, pluridisciplinaire et en réseau, de rayonnement international à partir des ressources académiques des signataires de la présente convention.

Objectifs :

1. Fédérer et structurer les ressources académiques autour de l'objet thématique que constitue le tourisme

Action 1 : Créer et animer le réseau d'établissements et de laboratoires et la communauté scientifique autour du tourisme (interconnaissance, réunions de travail, vie du réseau, relations institutionnelles,...)

2. Dynamiser la production académique sur le tourisme par la mise en œuvre de programmes de recherche collaboratifs et pluridisciplinaires

Action 2 : Susciter et accompagner l'émergence de projets de recherche portés par des chercheurs membres du GIS, notamment durant les phases d'amorçage précédant la réponse à des appels à projets nationaux et internationaux (H2020, ANR internationaux,...) par un soutien financier à la construction de pré-projets pertinents (intervention située en amont de celle des cellules Europe et internationales des COMUE)

3. Rendre visibles au plan international les travaux des chercheurs du GIS sur le tourisme

Action 3 : Créer un blog scientifique et soutenir la publication en langue anglaise dans des revues d'excellence, l'organisation de manifestations internationales,

4. Contribuer à la réflexion, la décision et à la capacité d'anticipation des acteurs du monde socio-économique (entreprises, organismes et territoires) par l'apport de travaux de recherche sur le tourisme

Action 4 : Organiser des rencontres, conférences, débats... dédiées aux acteurs du monde socio-économique

Action 5 : Sensibiliser les territoires à l'intérêt de la mise en œuvre d'un programme de recherche-action pluridisciplinaire et interrégional permettant d'accroître les connaissances, de mieux comprendre les pratiques touristiques et de d'apporter des éclairages réguliers sur les leviers de l'attractivité touristique du territoire

5. Accroître le rayonnement international de la recherche française sur le tourisme

Action 6 : Constituer et animer un réseau de partenaires internationaux académiques et socio-économiques concernés par les enjeux du GIS, notamment dans le cadre de réponses à des appels à projets internationaux

Les résultats attendus

En 2022, cette ambition devrait se traduire par :

- Une mobilisation plus importante des chercheurs du GIS sur la thématique du tourisme dans leurs travaux de recherche et le renforcement de l'interdisciplinarité
- Une vie du réseau dynamique s'appuyant sur des journées d'étude annuelles avec une forte participation des adhérents
- Des collaborations fréquentes entre les partenaires avec au minimum 6 réponses à des programmes de recherche nationaux ou internationaux faisant suite aux appels à projet interne et intégrant plusieurs partenaires du GIS (au minimum 3 établissements de 2 régions avec 3 disciplines impliquées) et 10 co-publications ou publications internationales en anglais parues ou à paraître
- Des relations renforcées avec le monde socio-économique notamment par des rencontres annuelles dès la 3^{me} année pour faire progresser l'intérêt des acteurs professionnels par rapport à la recherche et aux études sur le tourisme
- Un programme de recherche-action pluridisciplinaire et interrégional sur le tourisme
- Un rayonnement international accru par la création et l'animation d'un réseau international, la coordination et/ou la participation à un projet européen ou international, l'organisation d'un congrès international et la parution (ou l'engagement à paraître) de 30 publications sur le tourisme (dont 10 internationales) et le lancement d'un blog scientifique

ANNEXE 2

LISTE DES UNITES CONSTITUTIVES

- L'Université d'Angers, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : 40, rue de Rennes - BP 73532 - 49035 ANGERS Cedex 01
- Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) dont le siège social est : 3, rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16
- L'Université de Bordeaux-Montaigne, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : Domaine Universitaire, 19, esplanade des Antilles - 33607 PESSAC
- L'Université de Bretagne Occidentale, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : 3, rue des Archives - CS 93837 - F29238 BREST Cedex 3
- L'Université de Bretagne Sud, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : 27, rue Armand Guillemot - BP 92116 - 56321 LORIENT Cedex
- L'Université de Caen-Normandie, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : Esplanade de la Paix - CS 14032 - 14032 CAEN Cedex 5
- L'Université de La Rochelle, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : 23 Avenue Albert Einstein - 17000 LA ROCHELLE
- L'Université du Mans, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : avenue Olivier Messiaen - 72085 LE MANS Cedex 9
- L'Université de Nantes, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : I, quai de Tourville - BP 13522 - 44035 NANTES Cedex 1
- L'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : Avenue de l'Université - BP 576 - 64012 PAU Cedex
- L'Université de Rennes 2, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) dont le siège social est : Place Recteur Henri le Moal - 35000 RENNES
- L'Université Catholique de l'Ouest, Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) dont le siège social est : 3, place André-Leroy - 49008 ANGERS
- L'École Supérieure d'Agricultures d'Angers Loire (Groupe ESA), Association loi 1901 dont le siège social est : 55 rue Rabelais - BP 30748 - 49007 ANGERS Cedex 01
- L'École Supérieure de Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA), Association loi 1901 dont le siège social est : 1, rue Joseph Lakanal - BP 40348 - 49003 ANGERS Cedex 01
- La Rochelle Business School - Excelia Group, Association loi 1901 dont le siège social est : 102, rue de Coureilles, Les Minimes - 17 024 LA ROCHELLE Cedex 1
- L'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP Bordeaux), Etablissement Public à caractère Administratif dont le siège social est : 740, Cours de la Libération - CS70109 - 33405 TALENCE
- L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSA Nantes) Etablissement Public à caractère Administratif dont le siège social est : 6, Quai François Mitterrand - 44200 NANTES
- L'Institut National supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST), Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 65, rue de Saint-Brieuc CS 84215 -35042 RENNES cedex

Les établissements ci-dessus agissent au nom et pour le compte des unités de recherche mentionnées ci-dessous, étant entendu que seuls les établissements ayant des chercheurs impliqués dans les travaux du GIS seront cités dans le cas de cotutelles :

- L'UMR CNRS 6590 « Espaces et Sociétés » - Universités d'Angers, Caen - Normandie, Nantes, Le Mans, Rennes et AGROCAMPUS OUEST;
- L'UMR CNRS 5319 PASSAGES - Universités de Bordeaux-Montaigne, Pau et des Pays de l'Adour et l'ENSAP Bordeaux ;
- L'UMR CNRS 6554 « Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique » (LETG) - Université de Bretagne Occidentale;
- L'UMR CNRS 6308, « Aménagement des Usages des Ressources et des Espaces marins et Littoraux » (AMURE) - Université de Bretagne Occidentale ;
- L'UMR CNRS 7266 ; « Littoral, Environnement et Sociétés » (LIENSS) - Université de La Rochelle ;

- L'UMR CNRS 6566 ; « Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire» (CReAAH)- Université du Mans ;
- L'UMR CNRS 1563 « Ambiances, Architectures Urbanités » (AAU) – Université de Nantes et ENSA Nantes
- L'UMR CNRS CENS 6025 – Université de Nantes ;
- L'UMR 1302 SMART-LERECO « Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Economie sur les Structures et Marchés Agricoles, Ressources et Territoires” – AGROCAMPUS OUEST
- Le CNRS et les Universités d'Angers, de Bretagne Sud et du Mans pour le compte de la FRE 2015 « Temps, Mondes, Sociétés » (TEMOS) ;
- L'Usc GRAPPE ESA – INRA ;
- L'Université d'Angers- EA 7456, « Groupe de Recherche Angevin en Économie et Management » (GRANEM) ;
- L'Université d'Angers- EA 2645, « Laboratoire d'étude et de recherche en informatique d'Angers » (LERIA) ;
- L'Université d'Angers- EA 7457, « Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Patrimoines en Lettres et Langues » (CIRPALL) ;
- L'Université de Bordeaux-Montaigne – EA 3656, « Amérique latine, Pays Ibériques » (AMERIBER) ;
- L'Université de Bordeaux-Montaigne – EA4426 « Médiation, Information, Communication, Art » (MICA)
- L'Université de Bretagne Occidentale – EA 1161, « Centre F. Viète » ;
- L'Université de Bretagne Occidentale – EA 7462, « Géoarchitecture » ;
- L'Université de Bretagne Occidentale – EA 4451, « Centre de Recherche Bretonne et Celtique » (CRBC) ;
- L'Université de Bretagne Occidentale – EA 3149, « Laboratoire d'Études et de Recherche en Sociologie » (LABERS) ;
- L'Université de Bretagne Sud – EA 2652, « Laboratoire d'Économie et de Gestion de l'Ouest » (LEGO) ;
- L'Université de Bretagne Sud – EA 7469, « Plurilinguismes, Représentations, Expressions Francophones Information, Communication, Sociolinguistique » (PREFICS)
- L'Université de Caen – Normandie – EA 4260 « CesamS » ;
- L'Université de Caen – Normandie – EA 967 « Institut Demolombe » ;
- L'Université du Mans – EA 2167 « Groupe d'Analyse des Itinéraires et Niveaux Salariaux » (GAINS) ;
- L'Université du Mans – EA 4335 « Langues, Littératures, Linguistiques des Universités du Mans et d'Angers » (3LAM) ;
- L'Université de La Rochelle – EA 3170, « Centre d'Études Juridiques et Politiques » (CEJEP) ;
- L'Université de La Rochelle – EA 2118, « Laboratoire Informatique, Image et Interactions » (L3I) ;
- L'Université de La Rochelle – EA 1163, « Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique » (CRHIA) ;
- L'Université de La Rochelle – EA 1722, « Centre de Recherche en Gestion » (CEREGE) ;
- L'Université de Nantes – EA 4272, « Laboratoire d'Économie et de Management de Nantes Atlantique » (LEMNA) ;
- L'Université de Nantes – EA 4276, « L'Antique, le moderne » (L'AMo) ;
- L'Université de Rennes 2 – EA 4636, « Violences, Innovations, Politiques, Socialisations & Sports » (VIPS²) ;
- L'Université de Rennes 2 – EA 7472, « Pratique et Théorie de l'Art Contemporain» (PTAC) ;
- L'Université de Rennes 2 – EA 1279, « Histoire et Critique des Arts » ;
- L'Université de Rennes 2 – EA 7468, « TEMPORA » ;
- La Rochelle Business School Excelia Group, Centre de Recherche en Intelligence et Innovations Managériales (CERIIM) ;
- L'École Supérieure de Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA), ESSCA Research Lab

ANNEXE 3

LA DIRECTION DU GIS

La direction du GIS est assurée par Philippe DUHAMEL, Professeur de géographie, Directeur du département Tourisme et Loisirs à l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture de l'Université d'Angers, établissement gestionnaire du GIS et membre de l'UMR CNRS 6590 ESO (site d'Angers).

Au jour de la signature de la présente convention, les membres nommés pour assurer les fonctions déléguées sont :

- Isabelle SACAREAU, Professeure de géographie à l'Université de Bordeaux-Montaigne et membre de l'UMR CNRS 5319 PASSAGES, en tant que directrice-adjointe
- Caroline BLONDY, Professeure agrégée en géographie à l'Université de La Rochelle et chercheure associée à l'UMR CNRS 7266 LIENSS, en tant que coordinatrice de l'axe 1 du projet scientifique
- Yann RECH, Maître de conférences en sociologie et management du sport, des loisirs et du tourisme à l'Université de Rennes 2 et membre du laboratoire EA 4636 VIPS², en tant que coordinateur de l'axe 2 du projet scientifique
- Éric STEVENS, Professeur de marketing, chaire Services et Innovations, à l'ESSCA, en tant que coordinateur de l'axe 3 du projet scientifique

En outre, Gabrielle INGUSCIO ou son représentant, est nommée en tant que membre invité permanent en sa qualité de Déléguée Régionale Bretagne Pays de la Loire du CNRS.

Au jour de la signature de la présente convention et pour information, le Directeur en concertation avec les coordinateurs des 3 axes scientifiques, a nommé les membres ci-dessous désignés en tant qu'adjoint aux coordinateurs d'axe :

- Dominique PEYRAT-GUILLARD, Professeure de Gestion des Ressources Humaines à l'Université d'Angers et membre de l'EA 7456 GRANEM, au titre de l'axe 1
- Laurent LESCOP, Maître de conférences HDR et Architecte à l'ENSA Nantes et membre de l'UMR CNRS 1563 AAU, au titre de l'axe 1
- Xavier MICHEL, Maître de conférences en Géographie à l'Université de Caen-Normandie et membre de l'UMR CNRS 6590 ESO, au titre de l'axe 2
- Aline DURAND, Professeure d'Histoire et d'Archéologie à l'Université du Mans et membre de l'UMR CNRS 6566 CReAAH, au titre de l'axe 2
- Jacques GILBERT, Professeur en Littérature générale et comparée à l'Université de Nantes et membre de l'EA 4276 L'AMo, au titre de l'axe 3
- Manuelle AQUILINA, Maître de conférences en Histoire contemporaine à l'Université Catholique de l'Ouest Bretagne Sud et membre de l'EA 2652 LEGO, au titre de l'axe 3

ANNEXE 4

MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LES PARTIES POUR LE GIS

L'Université d'Angers assure, en tant qu'établissement porteur du GIS et pour le compte de l'ensemble des membres, les missions d'animation du réseau, de coordination et de suivi opérationnel du plan d'actions ainsi que la gestion administrative et financière du GIS.

Par ailleurs, chaque partie alloue annuellement des ressources financières au GIS en fonction du nombre d'enseignants-chercheurs ou chercheurs participant aux travaux du GIS. Le montant de l'adhésion est calculé à partir du barème ci-dessous :

Nombre d'enseignants-chercheurs ou chercheurs concernés	Adhésion annuelle en €
- Chercheur isolé	200
- 2 à 5	500
- 6 à 10	1 000
- 11 à 20	2 500
- + de 20	5 000

(1) Pour le CNRS, les chercheurs sont comptabilisés dans les effectifs de l'établissement universitaire auquel ils se rattachent par leur unité mixte de recherche (UMR). En conséquence, la cotisation les concernant sera incluse dans celle acquittée par l'établissement de co-tutelle.

A. RESSOURCES PREVISIONNELLES ANNEE 2019

1. Adhésions :

ETABLISSEMENT	Nombre EC concernés	Adhésion annuelle en €
Université d'Angers :	35	5000
CNRS :		(1)
Université de Bordeaux-Montaigne :	17	2500
Université de Bretagne Occidentale :	5	500
Université de Bretagne Sud :	5	500
Université de Caen - Normandie :	9	1000
Université de la Rochelle :	5	500
Université du Mans :	10	1000
Université de Nantes :	14	2500
Université de Pau et des pays de l'Adour :	4	500
Université de Rennes 2 :	10	1000
Université Catholique de l'Ouest :	5	500
ESA Angers:	3	500
ESSCA:	7	1000
La Rochelle Business School - Excelia Group :	10	1000
ENSAP Bordeaux :	2	500
ENSA Nantes :	5	500
AGROCAMPUS OUEST :	5	500
TOTAL :	151	19500

2. Autres ressources

Contribution Angers Loire Métropole	12500
Contribution région Pays de la Loire	12500

TOTAL RESSOURCES 2019 44500

B. DEPENSES PREVISIONNELLES ANNEE 2019

Accompagnement à l'émergence de projets de recherche ambitieux (pour 4-5 projets) suite à 1 appel à projet interne	25 000 €
Rendre les travaux des chercheurs du GIS visibles à l'international (blog scientifique, traduction d'articles en anglais, assises de la recherche du Gis)	17 500 €
Fonctionnement du GIS	2 000 €
TOTAL DEPENSES 2019 :	44 500 €

BUDGET PREVISIONNEL QUADRIENNAL (en K€) 2019-2022

Ressources prévisionnelles

Adhésions	80 K€
Région Pays de la Loire	50 K€
Angers Loire Métropole	50 K€
TOTAL	180 K€

Dépenses prévisionnelles

Accompagnement à l'émergence de projets.....	100 K€
Visibilité des travaux de recherche	72 K€
Fonctionnement du GIS	8 K€
TOTAL	180 K€

ANNEXE 5

MODELE D'ADHESION D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT PAR AVENANT

Avenant à la convention de création du << GIS Études Touristiques>>

Entre

L'Université d'Angers, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) dont le siège social est : 40, rue de Rennes - BP 73532 - 49035 ANGERS cedex 01

Représentée par monsieur Christian ROBLEDO en sa qualité de Président de l'Université d'Angers agissant au nom de l'université d'Angers, établissement gestionnaire et mandataire du GIS Études Touristiques, au nom de l'UFR ESTHUA Tourisme et culture ainsi qu'au nom et pour le compte du programme régional collaboratif Angers TourismLab.
ci-après désigné l'« Université d'Angers »

Et

XXX (dénomination sociale), (forme juridique), dont le siège est situé XXX (adresse du siège), représentée par XXX (prénom et nom du représentant habilité), ci-après désignée « XXX »,

ci-après désignés la « Partie », individuellement, ou les « Parties », conjointement,

Vu la convention de création du GIS « Études Touristiques », ci-après désigné le « GIS », conclue le XX/XX/XX, ci-après désignée la « Convention », et, notamment, les stipulations de son article 1.3.1, en vertu desquelles les parties à la Convention donnent mandat à l'Université d'ANGERS aux fins de conclure tout avenant à la Convention valant adhésion d'un nouvel établissement au GIS ;

Vu le procès-verbal du comité directeur du GIS tenu le XX/XX/XX, approuvant à la majorité qualifiée des deux tiers des présents ou représentés l'adhésion au GIS de XXX ;

Les Parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le présent avenant vise à formaliser l'adhésion de XXX au <<GIS Études Touristiques>>.
XXX déclare expressément adhérer à toutes les stipulations de la Convention susvisée.

Article 2 – Dispositions financières et administratives

La contribution financière aux travaux du GIS que XXX s'engage à verser à l'Université d'Angers, conformément aux stipulations de l'article 3.2.2 et de l'annexe 4 de la Convention, s'élève à XXX € par année contractuelle étant entendu que le montant de la cotisation de l'année de l'adhésion sera dû dans son intégralité quel que soit la date d'adhésion au GIS.

La Convention de création du << GIS Etudes Touristiques >> sera modifiée en conséquence dans ses annexes 2 et 4 qui seront transmises aux parties par le Directeur avec le rapport d'activité.

Article 3 – Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Fait à XXX, en deux (2) exemplaires originaux,
Pour l'Université d'Angers,
Etablissement gestionnaire et mandataire du « GIS Études touristiques »
Monsieur Christian ROBLEDO,
Président
Signature :

Pour XXX,
Monsieur
Président
Signature :